

Honoraires Transaction				Honoraires de Gestion - Gestion courante	
Honoraires à la charge de l'acquéreur				Montant mensuel du loyer hors charges	Honoraires TTC sur les encaissements
jusqu'à 150 000€		6% TTC du montant de la transaction		jusqu'à 1 000€	7,2% (6% HT)
de 151 000 à 800 000€		4% TTC du montant de la transaction		de 1 001 à 2 000€	6% (5% HT)
supérieur à 800 000€		3% TTC du montant de la transaction		au dela de 2 000€	4,8% (4% HT)
Locaux commerciaux				Honoraires Garantie Loyers Impayés sur la totalité des encaissements	
8% TTC du montant de la transaction				0,7 % TTC (soit au total 2, 6 % TTC avec prime d'assurance)	
Honoraires Location				Honoraires de Gestion Complémentaires	
Locaux soumis aux dispositions de la loi du n°89-462 du 6 juillet 1989				Gestion des sinistres	
Visite, constitution dossier, rédaction du bail				Les déplacements sur les lieux, rendez-vous d'expertise	50 € TTC par déplact
Honoraires Locataire		Honoraires bailleur		La prise de mesures conservatoires	30 € TTC
Zone tendue	10 €/m ² SH	Zone tendue	10 €/m ² SH	Le suivi du dossier sinistre auprès de l'assureur	80 € TTC
Zone très tendue	12 €/m ² SH	Zone très tendue	12 €/m ² SH	Gestion des contentieux	
Etat des lieux d'entrée	3 €/ m ² SH	Etat des lieux	3 €/ m ² SH	Le suivi de la procédure en assignation	150 € TTC
Autres prestations : commercialisation du bien, constitution des documents obligatoires, suivi et étude des candidatures, entremise, négociation (A la charge exclusive du bailleur)			10 €/m ² SH	Gestion des travaux	
<i>SH : superficie habitable</i>				Constitution du dossier administratif de déclaration préalable	120 €TTC
Locaux commerciaux, professionnels : 12% TTC du loyer triennal HT et HC à la charge du locataire				Les déplacements sur les lieux si nécessaires	50 € TTC par déplact
Emplacements de stationnement, box : 200 € TTC à la charge du locataire					

Membre de la chambre syndicale de Paris l'Ile de France.

Carte professionnelle n° 1207 délivrée par la Préfecture de Versailles– Caisse de garantie n° 21 672 G – Régie par la loi du 13 – 03- 1917 –

GALIAN 89 rue de la Boétie, 75 008 PARIS – Montant garantie : Gestion 760 000.00 Euros - Transaction 260 000.00 Euros

SIRET 353 400 849 00033 Versailles TVA intracommunautaire FR 2835340084 – Banque séquestre : Banque Populaire 312 322 57 993

Règlement des litiges : en cas de différend dans l'exécution du mandat, le mandant a la possibilité de saisir le département qualité de la FNAIM à l'adresse suivante : qualite@fnaim.fr ou la chambre syndicale FNAIM départementale sise à 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.